

MesParcelles – Nouveautés PAC 2026 (Patch 157)

MesParcelles apporte son lot de nouveautés pour simplifier vos rendez-vous PAC.

Evolution des fiches

Sur la fiche îlot, la notion de vérification par l'administration en cas de création ou de modification d'îlot a été ajoutée (une alerte sera également déclenchée lors de la phase d'export).

Modification d'un îlot

Identification

Nom de l'îlot:

Numéro:

Commune :

Surfaces

Surface déclarée: ha

Surface mesurée: ha

Informations complémentaires

Type d'îlot:

Ilot modifié ou nouvel îlot pour cette campagne:

Action:

Référentiel justificatifs:

Justification de la modification:

En cas de création, reprise ou agrandissement d'îlot, des contrôles pourront être effectués par l'administration. Pensez à joindre les justificatifs nécessaires sur TéléPAC.

Annuler Valider

Sur la fiche Parcelle :

- La case « Conforme IAE » (JAC, BTA, BOR, BFS) a été ajoutée,
- La case « Absence de produit phytopharmaceutique » (JAC) a été ajoutée.

Ces caractéristiques sont conservées au passage de campagne si l'option « Culture à conserver... » est cochée.

* : information nécessaire pour exporter la parcelle vers TéléPAC

N° Mispac de la parcelle*

Code PAC JOUELES 00003 PAC

Précision*

Agriculture biologique

Destination ICN ? Retournement autorisé de prairie permanente (BCAE1)

Conforme IAE ? Absence de produit phytopharmaceutique ?

Production de semences fermières test ?

Culture secondaire (pour BSAE7)*

Pour les mesures SHP, cochez si la parcelle est une surface cible

Parc retenu au titre de la MAEC (élevage de monogastriques)

Au passage de campagne également,
Les caractéristiques bio passent de C2 à C3 en cas de cultures pérennes évidentes.
Les caractéristiques bio passent de C2 à AB en cas de cultures annuelles évidentes.

En cas de culture secondaire cochée « Culture à conserver... » avec un code A00, le code A00 est recopié.

Editions

Edition « Descriptif des parcelles PAC – Autres informations »

- Ajout de nouveaux champs,
- Retrait de « Prairie et pâturage permanent / Retournement PP ».

mesparcelles Descriptif des parcelles PAC - Autres informations										Exploitation : SCEA JOLEMONT - Murielle Commune : WY-DIT-JOLI-VILLAGE N° Siret : 80240331100029 Année de récolte 2025 Pacage : 031123456								
N° lot	N° par. c.	Nom de la parcelle	Culture principale		Surface graphique (ha)	Surface admissible (ha)	Agriculture biologique			Eco-régime		BCAE7		PAC/MAEC		Prairie et pâturage permanent		
			Nom	Précision			Conduite en agr. bio.	Statut bio	Culture en maraîchage	Conforme IAE	Absence Phyto	Culture secondaire	Surface ciblée	Part MAEC monoagrostique	Ré-impl. PP	Ré-impl. PP/DDT	Statut maraîchage PP	Période labour
1	1	parcelle n°1	Sorgho (SOG)	001	0,02	0,02	NON		NON									
1	2	mantis 67290	Orge d'hiver (ORH)	001	0,17	0,17	NON		NON			A00						
1	3	parcelle n°3	Luzeerne (LUZ)	002	4,49	4,49	NON		NON									

Impact sur l'édition éco-régime : Prise en compte uniquement des JAC cochées « Conforme IAE ».

Edition « BCAA7 – Diversification des cultures »

Selon que la surface en terre arable est ≤ 30 ha ou > 30 ha, les affichages sont différents :

- Bloc des exemptions,
- Récapitulatif des critères,
- Détail des parcelles.

mesparcelles Synthèse BCAA7 diversification des cultures		Exploitation : GAEC PRUNEL - Murielle Commune : THONNANCE-LES-JOINVILLE N° Siret : 42939494390014 Année de récolte : 2026 Pacage : 052913462																		
Cette synthèse est un support pour vous aider à évaluer la situation de votre exploitation vis-à-vis de la BCAA7 – diversification des cultures. Les valeurs calculées sont des estimations. Elles peuvent être différentes des valeurs retenues par la DDT. Aussi il est recommandé d'utiliser ces informations avec les précautions d'usage.																				
surfaces en terres arables :		97,89ha	(> 30ha)																	
Surface maxi attendue de la catégorie majoritaire :		73,41ha																		
= en pourcentage des terres arables :		75 %																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° ordre</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Catégorie</td> <td>Pomme de terre</td> <td>Chou</td> <td>Blé tendre d'hiver</td> </tr> <tr> <td>Surface (ha)</td> <td>57,35</td> <td>27,21</td> <td>5,23</td> </tr> <tr> <td>Pourcentage</td> <td>58,59 %</td> <td>27,80 %</td> <td>5,35 %</td> </tr> </tbody> </table>			N° ordre	1	2	3	Catégorie	Pomme de terre	Chou	Blé tendre d'hiver	Surface (ha)	57,35	27,21	5,23	Pourcentage	58,59 %	27,80 %	5,35 %
N° ordre	1	2	3																	
Catégorie	Pomme de terre	Chou	Blé tendre d'hiver																	
Surface (ha)	57,35	27,21	5,23																	
Pourcentage	58,59 %	27,80 %	5,35 %																	
		critère respecté																		
Surface maxi attendue des 2 catégories principales :		92,99ha	somme des 2 catégories principales																	
= en pourcentage des terres arables :		95 %	84,56ha																	
			86,40 %																	
			critère respecté																	
diversification des cultures : critère respecté																				

Détail des couleurs selon que le critères est respecté ou non, pour des critères de 75% :

- Si **Surface de la culture de catégorie 1** < [surface en terres arables] X 0.75 X 0.95 (on prend une marge de 5%)

alors, s'affiche la mention « critère respecté » en police blanche sur fond vert
critère respecté

- Si [surface en terres arables] X 0.75 X 0.95 ≤ **Surface de la culture de catégorie 1** ≤ [surface en terres arables] X 0.75

Alors on affiche la mention « critère respecté » en police blanche sur fond orange
critère respecté

- Si [surface en terres arables] X 0.75 < **Surface de la culture de catégorie 1**

Alors on affiche la mention « critère non respecté » en police blanche sur fond rouge
critère non respecté

Détail des couleurs selon que le critères est respecté ou non, pour des critères de 95% :

- Si **Surface de la culture de (catégorie 1 + catégorie 2)** < [surface en terres arables] X 0.95 X 0.95 (on prend une marge de 5%)

alors s'affiche la mention « critère respecté » en police blanche sur fond vert
critère respecté

- Si [surface en terres arables] X 0.95 X 0.95 ≤ **Surface de la culture de (catégorie 1 + catégorie 2)** ≤ [surface en terres arables] X 0.95

Alors on affiche la mention « critère respecté » en police blanche sur fond orange
critère respecté

- Si [surface en terres arables] X 0.95 < **Surface de la culture de (catégorie 1 + catégorie 2)**

Alors on affiche la mention « critère non respecté » en police blanche sur fond rouge
critère non respecté

Pour le bilan global, c'est le pictogramme le plus restrictif s'affiche.

Tableau de détail des 3 catégories principales :

Parcelles des 3 principales catégories de terre arable

n° îlot	Nom	Culture	n° parcelle	Code PAC Précision	Surface admissible (ha)
1	la Bossue	arachide	1	ARA – 001	2,53
5	Le Chemin	haricot	1	PHF – 001	5,24
9	Village	pois de conserve	1	PHF – 002	4,89
11	Sous le Forêt	haricot flageolet	3	PHS – 001	1,25
15	Dagobert	fenugrec	1	FNU – 001	2,63
35	La Corvée	haricot mange-tout	2	PHF – 001	1,96
total Autres protéagineux					18,5
3	L'étang	chanvre fibres	1	CHV – 017	2,12
11	Les Accoudeux	chanvre fibres	1	CHV – 017	3,18
total Chanvre					5,3
4	Le Breuillot	colza hiver	2	CZH – 001	0,68
5	Le Cerisier	colza hiver	3	CZH – 001	0,85
8	La Terre rouge	colza hiver	1	CZH – 001	0,17
total Colza d'hiver					1,7

Création d'îlots par envoyer vers

Depuis	Parcelles récupérées depuis
Îlots de référence	Parcelles instruites
Îlots téléchargés de TéléPAC	Parcelles téléchargées de TéléPAC

Les parcelles sont récupérées si les géométries sont correctes.

Sont récupérés les codes PAC, la précision et le cas échéant le numéro Télépac pour les cultures pérennes.

Les contours d'îlots peuvent bouger de 0.01ha maximum.

Dans les autres cas, cela entraîne la création d'une parcelle unique sur l'îlot, sans code PAC.

Si, et uniquement si, l'utilisateur a les droits en création sur ces couches :

Depuis « ZDH de référence », sont récupérés les contours, la densité et les numéros des ZDH.

Pour les SNA, depuis les couches de référence, sont récupérés les contours, le type et les numéros de SNA.

Envoi d'îlots vers « Autre exploitation »

Réservé initialement aux conseillers, cette fonction permet d'envoyer des îlots vers une autre exploitation. Cette fonction est désormais ouverte aux exploitants. Cette exploitation 'destinatrice' doit faire partie de son portefeuille.

Import XML

Pour cette PAC 2026, le robot peut importer :

- Le déclaré 2025,
- L'instruit 2025
- Le déclaré 2026

L'import XML classique depuis le site web ou le portail d'administration reste bien sûr possible.

Les imports XML tiennent compte des nouveaux champs.

Détection d'îlots absents

Amélioration du fonctionnement pour éviter tout alerte abusive d'îlot absent.

Modification de la fenêtre d'information à l'import

A l'import, les alertes sont masquées par défaut.

Informations récapitulatives de l'import Télépac

Siret	Pacage	Raison sociale	Nom	Prénom	Résultat	Etat
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Référentiel TéléPAC mis à jour	●
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	MAEC mis à jour	●
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	S1 mis à jour	●
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	SNA mis à jour	●
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	ZDH mis à jour	●

Import réalisé avec succès.

Fermer Afficher les erreurs d'import

Informations récapitulatives de l'import Télépac

Siret	Pasage	Raison sociale	Nom	Prénom	Résultat	Etat
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Référentiel TéléPAC mis à jour	●
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	MAEC mis à jour	●
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	S1 mis à jour	●
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	SNA mis à jour	●
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	ZDH mis à jour	●

Un email a été envoyé à votre administrateur régional pour créer les paramètres de mesures manquants.

Erreurs à l'import

2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Erreur Création SNA : La SNA déclarée 070050015183 n'a pu être importée : elle a été ...
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Mise à jour liens SNA : Merci de vérifier/reprenre les indications largeur de hale et no...
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Erreur Création contrat MAEC : Erreur, aucun paramétrage retrouvé dans tmesure pour...
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Erreur Création contrat MAEC : Erreur, aucun paramétrage retrouvé dans tmesure pour...
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Erreur Création contrat MAEC : Erreur, aucun paramétrage retrouvé dans tmesure pour...
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Erreur Création contrat MAEC : Erreur, aucun paramétrage retrouvé dans tmesure pour...
2	52009995	PRODUCTEUR DE DEMONST...	Inconnu	Inconnu	Erreur Création contrat MAEC : Erreur, aucun paramétrage retrouvé dans tmesure pour...

Fermer Masquer les erreurs d'import

Evolutions sur l'export

Les éléments ne sont plus fusionnés par défaut à l'export.

Une nouvelle option « Fusionner les parcelles à l'export » le permet si besoin.

En cas de création ou de modification d'îlot, une alerte s'affiche en cas d'absence de justification lors de l'export.

Nouvelles balises lors de l'import dans Télépac

Les exports vers TéléPAC tiennent compte des nouveaux champs. Des alertes sont ajoutées s'il manque une information. (pour les JAC : absence de produit phytopharmaceutique non coché, si conforme IAE est coché)